

Compte rendu de réunion

Objet :
Contournement autoroutier d'Arles
Groupe de travail Agriculture
séance 1

Date de réunion : 01/10/19

Lieu : CCI Pays d'Arles –
Arles

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

Ministère
de la transition
écologique et
solidaire

Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

-

Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Service
Transports
Infrastructures
Mobilités

Unité Maîtrise
d'Ouvrage

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Voir support de présentation, Introduction

Stéphane Saint-Pierre, cabinet Nicaya Conseil, présente aux participants l'ordre du jour de la séance :

1. Présentation des participants
2. Règles et déroulé de la séance
3. Rappels sur le projet et la démarche de concertation – Retours sur la séance du 27 juin et Comité des élus
4. Processus d'études et de concertation – projet global et prise en compte de la thématique agricole
5. Etat des lieux et dynamiques agricoles du territoire – Avancement selon capitalisation des données et études antérieures
6. Méthode de comparaison des variantes – Caractérisation des enjeux spécifiques agricoles
7. Suite du travail sur l'Agriculture

RELEVÉ DES ECHANGES :

Stéphane Saint-Pierre introduit la séance et reçoit l'assentiment des participants quant au respect des règles de vie du groupe de travail qu'il propose. Il rappelle à l'assemblée que chaque séance de travail organisée par la DREAL PACA est dédiée à une thématique spécifique. Il précise que la thématique «Agriculture» du jour sera suivie d'une autre séance sur le même thème d'ici la fin de l'année 2019.

Axe 1 : Retour sur le comité des élus du 26 juillet 2019

Voir support de présentation, partie 1

Julien Menotti, responsable d'opérations au sein de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Provence-Alpes Côte d'Azur, rappelle le cadre du projet et expose le déroulé et les validations qui ont été opérées lors du comité des élus du 26 juillet 2019. L'ordre du jour de ce comité a notamment porté sur la validation de la démarche générale proposée par la Maîtrise d'Ouvrage (concertation / gouvernance / études), après ajustements suite aux réunions préparatoires de juillet 2019.

Pour rappel, les représentants des instances suivantes étaient présents au Comité des élus :

- La préfecture de région

- La DREAL
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le Département des Bouches-du-Rhône
- La députée de la circonscription
- Les Villes d'Arles et de Saint-Martin de Crau
- La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Dans son ensemble, le dispositif de concertation continue a été validé par les membres du comité. Les thèmes abordés lors du Comité ont été les suivants :

Dispositif de concertation

Les thématiques abordées dans le dispositif de concertation continue ont été validées et complétées. L'évolution principale concerne la création d'un atelier portant sur les Trafics – qui fait suite aux propositions formulées lors des séances préparatoires aux groupes de travail. La première séance sur cette thématique a eu lieu à la mi-septembre. Le calendrier prévisionnel concernant le dispositif de concertation a été partagé. La première phase de concertation continue sera consacrée aux échanges sur les enjeux du territoire, en vue d'aboutir à un état initial partagé, puis à l'évaluation des variantes de tracé au regard de ces enjeux. La concertation réglementaire, en vue de retenir le tracé pour la poursuite du projet, est prévue pour le deuxième trimestre de 2020.

Requalification de la RN 113

Le Comité a abordé la question de la requalification de la RN 113. L'avancement de ce projet en parallèle à celui de l'élaboration du projet de contournement a été validé. Les opérations sont distinctes bien que liées, et les services de la DREAL se coordonneront avec les services techniques de l'ACCM, de la Ville d'Arles et de la Ville de St-Martin-de-Crau qui ont confirmé leur implication dans le portage de la requalification.

Optimisation du calendrier du projet

Les élus ont rappelé la longueur du processus de réalisation du projet. Celui-ci étant complexe, de nombreuses procédures sont nécessaires. Une demande a été faite aux services de l'État afin d'évaluer un calendrier optimisé, qui devra être présenté lors du prochain comité des élus. La DREAL précise que ces pistes d'optimisation éventuelles porteront uniquement sur les enchaînements des procédures internes de validation et d'échanges entre les différents services de l'État, en local et au niveau central.

Intégration de la thématique « innovation »

Le Comité des élus a demandé à la DREAL de concevoir un projet moderne, innovant, pleinement inscrit dans les enjeux du 21ème siècle de transition écologique et énergétique. Cette demande s'inscrit dans la lignée des attentes formulées par les participants au sein des différents groupes thématiques de la concertation continue, lors des séances préparatoires de l'été. Les propositions et possibilités d'innovation seront recherchées par la DREAL et introduites dans les échanges de la concertation continue.

Mesures de court-terme contre les nuisances actuelles

Le Comité des élus a demandé à ce que les nuisances actuelles soient prises en compte et fassent l'objet d'une réflexion pour rechercher des améliorations à court terme. La problématique est de savoir comment il serait envisageable de répondre, au moins partiellement, aux nuisances que connaissent les riverains et usagers en attendant l'aboutissement du projet. Le préfet de région a demandé à ce que les services de l'État, la DIRMED, les Départements des Bouches-du-Rhône et du Gard et Vinci Autoroutes travaillent de concert pour la recherche de solutions envisageables à court terme, notamment sur la gestion de crises.

Julien Menotti présente le schéma de gouvernance du projet. Il présente ensuite le calendrier prévisionnel actualisé.

Axe 2 : Suites données aux échanges de la réunion préparatoire « Agriculture »

Voir support de présentation, partie 1

En lien avec les demandes de la séance préparatoire du 27 juin 2019, Julien Menotti présente différents éléments. L'état des lieux prend effectivement en compte les études et échanges en

ateliers intervenus sur la période 2012-2013. La méthodologie d'étude proposée est mise en regard avec les différentes phases d'études : état initial actualisé sur Arles/St-Martin-de-Crau et sur le fuseau (bande de 1000m) puis étude d'impact resserrée sur la variante préférentielle (associée à une bande de 300 mètres). Les effets d'ombre portée seront étudiés lors de cette étude d'impacts. Enfin, concernant les opportunités foncières : une fois le tracé retenu, les opportunités pourront être étudiées avec la SAFER, en anticipation des procédures classiques avec procédures d'expropriation après la DUP. Julien Menotti précise que les mesures de compensation individuelle seront complétées par les mesures de compensation collective. La crainte de perte de surface agricole est prise en compte dans toutes les études menées. La représentativité des filières aux ateliers a été précisée grâce aux retours des participants lors de la séance préparatoire. L'hydraulique agricole ne pouvant être dissociée sur le territoire de la question de la gestion globale de l'eau, il est proposé que cette thématique soit abordée dans le fond lors du groupe de travail « Hydraulique », et que des restitutions soient faites avec les participants de l'atelier Agriculture.

Echanges

- Un participant demande des précisions sur le traitement de la RN113 actuelle
 - La DREAL répond que sur la portion de 26 km, une partie à l'ouest du projet (secteur St-Martin, environ 13 km) sera mise aux normes autoroutières. L'autre partie, en traversée d'Arles, a vocation à devenir un boulevard urbain et ne restera donc pas une route nationale après la mise en service du contournement : ce second point est l'objet des échanges et études sur la requalification de la RN113.
 - Une participante précise que, selon elle, le contournement a vocation à réduire au maximum les flux sur la RN113 d'où la nécessité de déqualifier cette voirie afin qu'elle serve seulement comme tronçon de desserte aux riverains.
- Un participant précise que la constitution de réserves foncières doit être anticipée car c'est l'un des enjeux majeurs. Les terres peuvent tout de même être exploitées. La terminologie de « gel des terres » serait donc à revoir.
 - La DREAL confirme le mauvais emploi de ce terme et procédera à une reformulation de celui-ci.
- Une participante souhaite savoir si le projet de la RD35 sera abordé.
 - La DREAL précise qu'il s'agit d'un projet du Conseil départemental, pris en compte dans les hypothèses de développement du contournement. Il y a coordination entre les services, mais la présente concertation ne peut porter sur le projet du CD.
 - La Ville d'Arles explique que pour le RD35, l'enquête publique a eu lieu ainsi que les acquisitions foncières, et que la DUP a été prononcée. Actuellement, des compléments d'études sont en cours en vue des autorisations environnementales. Les procédures sur le projet du CD13 sont ainsi nettement plus avancées que sur le contournement, en phase d'études préalables à l'enquête publique.
- Une participante demande une précision sur l'actualisation d'une étude sur les exploitations agricoles réalisée en 2000.
 - La DREAL indique que des éclairages sur cette question sont prévus sur la suite de la présentation qui présente le calendrier, l'actualisation des données.

Axe 3 : Processus d'études et de concertation – projet global et prise en compte de la thématique agricole

Voir support de présentation, partie 3

Julien Menotti présente le processus global intégrant le volet Agriculture. La phase actuelle consiste à établir un état initial actualisé et partager d'ici la fin 2019, puis d'évaluer les variantes de tracé sur la thématique spécifique, ici agricole. La séance actuelle est consacrée à l'actualisation de l'état initial, le précédent datant de 2013. Une analyse multicritères sera menée ensuite en vue de retenir le tracé pour la suite des études. Dans la phase suivante, fin

2020/2021, les impacts et les mesures de compensation seront étudiés à la fois dans le cadre de la préparation du dossier d'enquête publique et dans celui de l'étude préalable agricole. L'étude préalable agricole traite plus spécifiquement de l'identification des compensations collectives.

Échanges

- Une participante remarque que les études et en particulier la cartographie réalisée en 2000 concernant les exploitations n'ont pas été réactualisées. Elle demande à ce que cela soit réalisé avec une rencontre de chaque agriculteur concerné afin d'actualiser l'état initial.
 - La DREAL précise que l'objectif actuel de la phase d'études est de réaliser avec la contribution de l'ensemble des représentants une bonne compréhension des enjeux du territoire. C'est pour la définition de ces enjeux que la mise à niveau globale des études est réalisée. Les sources d'information permettant cette actualisation sont les échanges issus du groupe de travail, la collecte de données récentes complétée par des entretiens individuels avec les représentants des principales filières. Dans un second temps, les variantes seront évaluées au travers des enjeux identifiés. Et c'est sur la variante préférentielle qui correspond à une bande de 300 mètres que la DREAL a prévu de rencontrer de façon individuelle les exploitants concernés, pour réduire les impacts et les compenser.
- Un participant indique que le territoire ayant évolué en 15 ans, il y a une superposition des réglementations en plus de nombreuses certifications. Le territoire et les filières agricoles ont connu des transformations. Les agriculteurs ont l'impression que ce qu'ils vivent quotidiennement n'est pas perçu et pris en compte. Il estime que le projet, même s'il a une vocation d'intérêt général, doit prendre en considération ces évolutions et ce vécu.
 - La DREAL précise que le projet prend en compte les réglementations et qu'elles seront respectées afin d'obtenir la déclaration d'utilité publique. De plus, par rapport à l'avancement du projet de 2013 où le tracé préférentiel avait été décidé, les études sont reprises sur l'ensemble du fuseau FSV (1 000 m de large) pour prendre en compte l'évolution du territoire et échanger avec les acteurs locaux.
- Suite à cet échange, une participante demande à ce que les agriculteurs soient rencontrés individuellement pour prendre au mieux en compte leur territoire et les projets qui les animent pour le devenir de leurs exploitations – exemples : obtenir une certification, passer au bio, transmettre l'exploitation ou non, etc.

Axe 4 : État des lieux et dynamiques agricoles du territoire – Avancement selon capitalisation des données et études antérieures

Voir support de présentation, partie 3

TERCIA présente les sources d'informations sur lesquelles le cabinet s'est appuyé afin d'actualiser l'état initial du territoire. Ces différentes données ont entre autres servi à créer l'occupation des sols actuelle sur le fuseau.

Entre octobre et décembre, des rencontres sont prévues avec des représentants des principales filières pour compléter les données collectées et les échanges issus du groupe de travail. Les participants sont invités à transmettre les institutions susceptibles d'être concernées par ces rencontres, en complément des propositions formulées par la DREAL.

TERCIA présente les chiffres clés sur le territoire de Arles et St-Martin de Crau ainsi que les dynamiques observées sur le département des Bouches-du-Rhône.

Echanges

- Un participant demande si des rencontres vont être réalisées avec des acteurs liés au maraichage et à la viticulture.
 - Tercia indique que des rencontres sont prévues avec les syndicats des vignerons.
 - Concernant le maraichage, il n'y a pas de rencontres prévues à ce jour mais elles peuvent l'être si cela apparaît pertinent (SCA Primeurs de la Crau).

- Des rencontres avec des opérateurs économiques agricoles sont prévues lors de la phase suivante du projet : il s'agira avec ces opérateurs notamment d'estimer la valeur ajoutée perdue en enlevant tant de surface, et ainsi d'évaluer finement l'effet de l'aménagement sur la viabilité de leur entreprise.
- Une participante précise qu'il lui semble important de rencontrer également les ASA hydrauliques et de ne pas dissocier de façon trop importante cette thématique de la thématique agricole. 8 ASA sont présentes sur le fuseau sur des secteurs et domaines différents. Les rencontrer en amont et de façon individuelle lui semble important.
 - Tercia précise que toutes les ASA seront bien rencontrées par EGIS dans le cadre de l'analyse hydraulique ; l'ensemble des ASA sera ainsi conviée aux ateliers « Hydraulique », complétant ainsi la proposition initiale de la DREAL, sur invitation du SGMAS
 - Ainsi, dans la démarche proposée par la DREAL, l'ensemble des acteurs locaux concernés par le futur tracé (bande de 300m) seront rencontrés une fois le tracé retenu après la concertation publique du deuxième trimestre 2020.,
- Des participants souhaitent qu'une caractérisation arrosant par arrosant soit réalisée, étant donné l'impact que cela peut avoir sur le choix du tracé. Des participants précisent que les canaux d'irrigation ont autant d'importance que les canaux de drainage.
- Un participant précise que si une modification du sol est provoquée, des remontées d'eau peuvent avoir lieu, entraînant un impact sur les sols et les exploitations.
- Le secteur de la Crau est un secteur complexe du point de vue des interactions entre les usages du sol, les pratiques agricoles et la ressource en eau souterraine.
- Un participant remarque qu'une étude de 2014 évoque 900 hectares consommés dont environ 700 hectares de terres arables. Il se demande si les milieux naturels sont pris en compte.
 - TERCIA précise qu'il ne connaît pas d'études attestant ces chiffres et qu'un travail spécifique est prévu sur les emprises foncières des différentes variantes avec la production d'une carte d'occupation des sols.
 - La DREAL précise que les 900 hectares évoqués concernent a priori l'ensemble du fuseau de 1000m. Le tracé qui sera retenu et soumis à enquête publique n'aura pas un impact direct sur une telle surface agricole. En revanche, ce chiffre peut éventuellement concerner les surfaces susceptibles d'être impactées, directement et/ou indirectement, au sein du fuseau plus large de 1000m. Des précisions seront apportées au prochain atelier.
 - Un participant précise que dans les anciennes études, le tracé provoquait un impact sur 52 hectares de foin de Crau.
 - La DREAL précise que les effets indirects sont également à prendre en compte, et sont bien prévus d'être évalués.
- Un participant indique que les friches constituent un enjeu important à prendre en compte en matière de foncier. Il serait intéressant de demander à récupérer des friches afin de servir à la compensation environnementale. L'objectif serait de provoquer les opportunités foncières en négociant dès à présent la récupération des friches. Il précise que les mouvements fonciers mettent généralement 3 ans pour se faire.
 - La DREAL précise que la maîtrise du foncier est effectivement un enjeu crucial pour la robustesse du projet. Elle indique que désormais, cette maîtrise du foncier sera examinée dès les procédures d'autorisations (DUP, autorisations environnementales) : il faudra donc aller au-delà des seuls principes de compensation pour obtenir ces autorisations, et l'anticipation sur d'éventuelles opportunités foncières participe à cette démarche.
 - Un participant précise que les compensations agricoles individuelles ne se font pas nécessairement sur le fuseau mais peuvent être sur le territoire. Travailler sur un potentiel de friches agricoles sur les deux communes serait dès lors envisageable.
- Un participant précise qu'une attention particulière doit être portée pour que les compensations agricoles ne soient pas secondaires par rapport aux compensations environnementales. Il lui semble nécessaire de croiser ; lorsque les besoins et potentiels en compensations seront examinés, les groupes de travail Agriculture et

Milieu Naturel pour dégager des pistes dans les deux domaines. Par exemple, les friches peuvent être un atout pour la compensation foncière agricole individuelle mais les enjeux environnementaux de ces friches doivent être pris en compte.

- Un participant souhaite relever qu'une diminution des surfaces en foin de Crau est à prévoir dans les prochaines années. Il souhaite également que le rôle des prairies de foin de Crau dans le captage du carbone soit rajouté comme enjeu ; des études (canadiennes) attestent de ce type de contributions.
 - Tercia demande que ces études sur le rôle des prairies puissent lui être communiquées. Ce rôle de piège à carbone sera rajouté en tant qu'enjeu.
- Certains participants sont étonnés de la formulation d'« exploitations non professionnelles » et montrent des désaccords avec les chiffres présentés.
 - Tercia précise que la terminologie provient du Ministère de l'Agriculture, selon qu'il s'agisse de petites ou grandes exploitations au sens économique. Tercia reconnaît l'amalgame qui peut être fait et proposera une nouvelle formulation.
- Un participant fait référence à l'Agneau de Sisteron, appellation d'origine, protégée par indication géographique protégée (IGP) qu'il faut prendre en compte.
- Un participant indique des manques sur la liste des opérateurs et structures recensés.
 - Tercia précise que c'est une première liste qui a été proposée mais que les retours des participants doivent justement permettre de l'actualiser.

Axe 5 : Méthode d'évaluation des variantes – caractérisation des enjeux spécifiques à l'agriculture

Voir support de présentation, partie 4

La phase actuelle d'étude présentée aux participants concerne la caractérisation des enjeux spécifiques à l'agriculture. Son rôle est d'identifier à ce stade les secteurs du fuseau VSV qui présentent une sensibilité pour l'agriculture plus importante que les autres, dans une approche axée sur la logique de territoire (approche collective). Cette caractérisation des enjeux fait partie intégrante du mécanisme d'évitement (démarche ERCA) en permettant l'identification des secteurs à éviter prioritairement au sein du fuseau.

- Une participante fait part de son incompréhension face au tableau des enjeux, ne comprenant pas les distinctions opérées entre enjeux.
 - EGIS précise qu'effectivement, l'appréciation d'enjeux très fort peut être revue. L'objectif est d'obtenir un profil pour chaque variante étudiée.
 - L'objectif présenté par EGIS est de connaître les enjeux et de réussir à les hiérarchiser. Pour exemple, les coupures sur le réseau hydraulique ont été proposées en « enjeu modéré » car, dans tous les cas, elles pourront et seront rétablies. Cette première proposition a néanmoins vocation à être échangée, c'est un des objectifs de l'atelier : le tableau est ouvert à l'appréciation des participants et leur contribution est attendue pour connaître leurs enjeux les plus importants.
- Une participante souhaite que l'enjeu hydraulique fasse partie des enjeux très forts étant donné qu'il est lié également au cadre de vie, notamment sur le secteur Draille Marseillaise subissant des coupures d'eau.
 - EGIS précise que les réseaux « hydrauliques » sont multiples : pour la ressource en eau et spécifiquement pour les eaux souterraines, une analyse est bien prévue, dans le cadre des effets sur le cadre de vie humain.
- Une participante précise qu'il y a un enjeu à la fois d'image et de qualité avec des parcelles irrigables. Les effets de coupures sur le réseau hydraulique présentent donc un enjeu très fort.
- Un participant demande une précision sur les critères utilisés pour déterminer le classement ainsi que le positionnement des enjeux.
 - La DREAL répond que les niveaux d'enjeu sont liés aux analyses et expertises agricoles : exploitation, filières, qualité des terres, (diapo 37). Cette proposition

s'appuie sur les études et échanges antérieurs (<2013), mais force est de constater que de nouveaux échanges sur les enjeux du territoire sont nécessaires.

- Une participante précise que le terme « enjeu modéré » paraît choquant pour tous les participants et que la grille semble ainsi mal adaptée, mais qu'elle comprend l'idée de substituabilité sachant qu'une coupure peut être rétablie.
- Un participant souhaite que les bâtiments d'exploitations puissent être pris en considération dans le tableau
- Une participante souhaite connaître la différence entre les parcelles dites « à haute valeur agronomique » et le foncier « à haute valeur productive ».
 - TERCIA répond que la valeur productive correspond au chiffre d'affaire potentiellement dégagé par hectare en lien avec la culture produite actuellement. La valeur agronomique est liée quant à elle aux caractéristiques du sol.
- Une participante formule une remarque sur le tableau des enjeux : l'enjeu à prendre en compte n'est pas la coupure en elle-même mais le rétablissement et le maintien des irrigations sur les parcelles.

Pour répondre aux incompréhensions formulées relatives à la hiérarchisation des enjeux, EGIS présente ce que pourrait être une carte de synthèse représentant les différents enjeux au sein de l'aire d'études, grâce à un outil type « SIG » (système d'information géographique). Des exemples de représentation dans l'espace (enjeux par thématiques, contraintes réglementaires) sont fournis sur d'autres projets pour illustrer. Une telle représentation permettra en effet d'identifier au mieux les secteurs à enjeux les plus importants à l'échelle du territoire pour l'agriculture. Cette démarche, alimentée par les autres thématiques étudiées, vise à définir des variantes les moins impactantes possibles et à retenir le tracé de moindre impact. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche ERC et permet ainsi d'EVITER avant de réduire puis de compenser.

- Une participante demande s'il n'y a pas un risque que les enjeux agricoles soient secondaires par rapport aux enjeux environnementaux et humains ?
 - La DREAL répond que la démarche actuelle proposée est d'évaluer thématique par thématique les enjeux du territoire, sans pondérer l'une plus que l'autre, et de présenter à la concertation du public cette hiérarchisation en deux temps (thématique par thématique, puis globale) afin d'éclairer au mieux les avis formulés, puis l'identification du tracé de moindre impact.
- Un participant exprime son désaccord avec la caractérisation de la « viabilité de l'exploitation » en enjeu modéré. Il se demande également ce que signifie « parcelles d'agriculture bio » et quel est l'enjeu réel qui se trouve derrière ce terme.
- Un participant précise que pour les surfaces en agriculture biologique, il ne s'agit pas d'un enjeu de culture mais d'un aspect économique et de reconversion de l'exploitant.
- Un participant demande quel est le procédé pour réaliser le classement ainsi.
 - La DREAL précise que la hiérarchie des enjeux présentée découle en premier lieu du travail produit en 2012-2013, basé principalement sur l'étude agricole très complète réalisée en 2005 par la Chambre d'Agriculture. Ce travail est complété par l'intégration de nouveaux enjeux et/ou l'actualisation des enjeux précédemment identifiés.
 - Par ailleurs, la question de la sensibilité d'un enjeu est examinée à travers les niveaux d'enjeu attribués (modéré, fort ou très fort) : plus un enjeu est sensible et risque de subir des effets irréversibles, plus son niveau est fort.
- Un participant précise que la labellisation d'un produit correspond à un choix stratégique de l'agriculteur, et non à une obligation et cela sur une année seulement. Ce n'est donc pour ce participant pas un critère supérieur à la viabilité des exploitations.
- Un participant précise qu'il serait plus intéressant de mettre la priorité sur les exploitations et non sur les filières – il y a un danger de privilégier une filière à une autre. Penser à l'exploitation et à la surface disponible pour chaque exploitation permettrait de garantir la viabilité des exploitations.
- Un participant précise que, dans le cadre de la viabilité de ces exploitations, il est important de prendre en compte le bâti et la non suppression de celui-ci – exemple : les bergeries.

- Des participants souhaitent que l'enjeu de la recharge de la nappe phréatique fasse partie des enjeux très forts ainsi que l'hydraulique en général.
 - EGIS précise que l'enjeu de la recharge de la nappe phréatique peut être pris en compte dans le GT hydraulique. Toutefois, cet enjeu est bien étudié et pris en compte pour l'agriculture.
- Une participante souhaite que l'hydraulique et la recharge des nappes phréatiques soient aussi pris en compte dans le GT cadre de vie.
- Une participante souhaite que la distinction des enjeux se fasse à partir des problématiques actuelles des agriculteurs. Si l'objectif du contournement est d'avoir le moins d'impacts possibles sur les exploitations, les facteurs à prendre en compte sont : la non-perte de surface, d'AOP, de bâtiments, d'accessibilité et surtout la viabilité des exploitations.
- EGIS indique que l'étude des enjeux territoriaux va concerner la filière agricole dans tous les cas : nourrir les personnes, permettre aux camions de se déplacer, etc.
- Pour un participant, l'enjeu principal est de connaître les exploitations et la transmission de celles-ci. Il souhaiterait que soient pris en compte les engagements DJA, les contractualisations et les enjeux fonciers avec un degré de sécurisation de celui-ci. Obtenir des informations sur les installations lui paraît être nécessaire pour définir les enjeux.
- Une participante précise la nécessité d'une approche au cas par cas afin d'obtenir une vision des évolutions du territoire agricole depuis 20 ans, le monde agricole connaissant actuellement une crise profonde. Elle précise qu'il y a un besoin d'une autoroute mais que cela ne doit pas se faire au détriment du monde agricole. Une étude a été menée en 2000 sur les exploitations. Cette participante souhaite que la cartographie soit actualisée exploitation par exploitation pour mesurer l'impact et précise que le monde agricole sera intéressé pour prendre connaissance des résultats de l'étude actualisée.
 - La DREAL indique que la démarche proposée est bien la suivante : partager les enjeux essentiels du territoire pour que l'état initial reflète sa spécificité, partager sur cette base les critères essentiels à prendre en compte pour évaluer des variantes de tracé en fonction de ces enjeux au sein du fuseau VSV. Le tracé qui sera retenu comme le moins impactant après la concertation publique, sera quant à lui associé à une bande d'étude de 300m, plus large que l'emprise finale du projet, qui permettra encore d'optimiser finement le tracé retenu afin de finaliser la démarche d'évitement en lien avec le tracé.
 - Une participante indique que de son point de vue, la question prioritaire est celle de la mesure : réussir à trouver le juste milieu, entre l'identification des enjeux pour pressentir les variantes de tracé et l'analyse fine des incidences du projet grâce aux rencontres avec les agriculteurs.
 - Un participant précise que la chambre d'agriculture a un devoir de transparence. Pour elle, l'État est dans l'obligation morale de voir les exploitants un par un pour les informer du projet et partager leurs perspectives. Chaque exploitant ayant une stratégie d'évolution différente, la situation peut impacter celle-ci. Le caractère non avéré des impacts pour eux (différentes variantes de tracés) lui paraît pouvoir être mentionné à chaque agriculteur afin qu'il sache qu'il pourrait ne pas être impacté.
- Pour la grille d'enjeu, une participante s'exprime sur le sens de la réflexion à adopter. Pour elle, il faut partir de la viabilité des exploitations et des conditions pour que celles-ci soient maintenues : l'eau, le nombre d'hectares, les bâtiments, l'accessibilité, etc.
- Un participant exprime l'idée de deux échelles : celle des enjeux des agriculteurs (chaque agriculteur) et celle des enjeux territoriaux des filières agricoles.
- Une participante souhaite que l'opportunité même du projet soit rediscutée.

Des incompréhensions dues à la méthodologie et aux études utilisées sont partagées par plusieurs participants.

Stéphane Saint-Pierre annonce la fin de la réunion. Celle-ci a été plutôt difficile, pas vraiment productive et des divergences d'appréciation ont été exprimées.

La DREAL partage ce constat d'un décalage entre l'approche initialement proposée, consistant à présenter les résultats d'une pré-analyse menée sur des enjeux définis a priori par l'équipe projet sur la base des études et ateliers d'avant 2013, et les perceptions des participants. La

demande formulée au cours de la séance préparatoire de l'été de capitaliser au mieux le passé afin d'avancer efficacement semble avoir conduit à ces difficultés dans la bonne appréhension commune des enjeux « actuels et à venir » pour le monde agricole.

La DREAL et l'équipe projet vont donc conduire une réflexion pour la suite des ateliers afin de favoriser une expression plus forte des participants, grâce à des modalités de travail plus adaptées basées sur les attentes des acteurs et non plus sur des pré-analyses présentées au groupe pour échanges. Ces évolutions seront partagées lors de la prochaine séance de travail du groupe.

Hors réunion : cette nouvelle approche ajustée, plus interactive, a fait l'objet de retours favorables à l'occasion des autres groupes thématiques intervenus depuis (Echangeurs & Aires de service, Cadre de vie).

Axe 6 : Suites de la séance

Voir support de présentation, partie 5

La séance s'achève sur l'indication des suites données au présent atelier :

- Envoi aux participants du support de présentation de la séance et d'une synthèse des échanges
- Travail des services sur les demandes reçues à ce jour lors de la séance
- La seconde séance Agriculture aura lieu le 5 novembre 2019

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES**Atelier n°1 Agriculture du 1 octobre 2019****ANNEXE – LISTE DES PRESENTS**

(le support de présentation power point comprend la liste de tous les invités au GT Agriculture)

<u>Organismes</u>	<u>NOM Prénom</u>
Chambre d'agriculture	MUSEL Bertrand
FDESEA133	MERCIER Véronique
DDTM13/STA	BONNIER Loïc
SYMCRAU	VERBEKE Loïc
PNR Camargue	ARNASSANT Stéphane
Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur	THUREAU Sylvain
ACEN	DUB Corinne
ACEN / FNE 13	BOUSQUET Marie-Hélène
APC – FNE 13	MOYA Jean-Luc
Région sud Provence Alpes Côte d'Azur	AURAY Emilie
CCI Pays d'Arles	CASTELL Christelle
Ville d'Arles	MARTIN Aline
FOSEA13	STOFFEL Manuela
Sous-préfecture d'Arles	VON NIGON Karin
Comité Foin de Crau	TRONC Didier
Tous pour le contournement autoroutier maintenant	CROMBE Odile
CDD PA	ROCCHI Jean-Marc
SMGAS	MARCOS Claire
Mairie de Saint-Martin de Crau	GERBAUDO Florence
CIV Raphèle	MOSCHIMI Christine
CIV Raphèle	QUAIX Gérard
Tercia Consultants	DROUET Anita OUVRARD Antoine
EGIS	CHAUDAT Anne-Sophie
DREAL PACA	MENOTTI Julien
Nicaya Conseil	SAINT-PIERE Stéphane RIBARDIERE Elise